

Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Mairie d'Eppe Sauvage

5 rue de la Fontaine
59132 Eppe-Sauvage
Tél : 03 27 61 81 61
Fax : 03 27 57 25 68
mairie.eppesauvage@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

S E O

ID : 059-215901984-20210205-05_02_21_1-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune d'EPPE SAUVAGE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – Art L 2212-1 et suivants ;
- Vu le code de la route ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation des routes et les textes subséquents ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le signalement du Conseil Départemental reçu le 21 janvier 2021 ;
- Vu l'état de dangerosité de la passerelle située sur la parcelle 294 suite à un rapport d'expertise ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient d'interdire toute circulation des piétons (promeneurs, randonneurs, cavaliers...) sur la passerelle ;

ARRETE

ARTICLE 1

En fonction du présent arrêté, la circulation des piétons est interdite sur la passerelle enjambant l'Helpe Majeure jusqu'à nouvel avis et ce à compter de ce jour.

ARTICLE 2

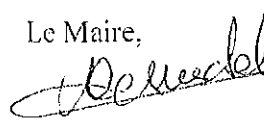

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur.

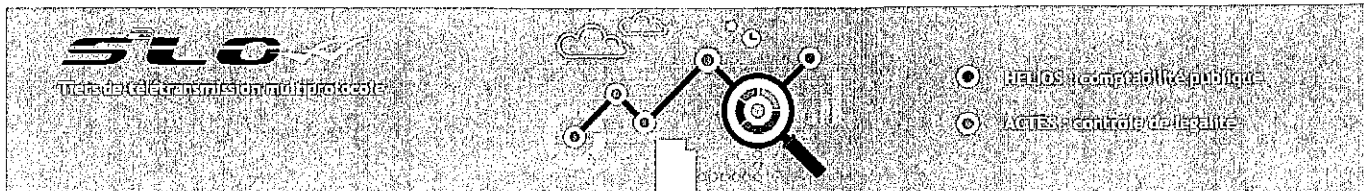
ARTICLE 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de TRÉLON.

Fait à EPPE SAUVAGE, le 5 février 2021

Le Maire,


V. DESMACHELIER




BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Eppe-Sauvage

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	05_02_21_1
Date de la décision :	2021-02-05 00:00:00+01
Objet :	Arrêté de circulation sur la passerelle enjambant l'Helpe Majeure
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215901984-20210205-05_02_21_1-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901984-20210205-05_02_21_1-AR-1-1_0.xml	text/xml	887
Nom original :		
05_02_21_1.pdf	application/pdf	319562
Nom métier :		
99_AR-059-215901984-20210205-05_02_21_1-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	319562

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2021 à 10h34min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2021 à 10h34min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2021 à 10h34min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2021 à 10h35min59s	Reçu par le MI le 2021-02-11